

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 29 avril 2014:
«Pétition concernant le projet de rénovation de Confédération
Centre».**

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-320 au Conseil administratif le 14 juin 2016 avec la recommandation de tout mettre en œuvre, notamment en utilisant les servitudes, pour défendre les restaurateurs et les petits commerçants du lieu.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Crédit Suisse Fondation de placement (CSF) a déposé le 12 mai 2016 une demande d'autorisation portant sur la rénovation du site Confédération Centre, sis sur les parcelles N^{os} 6971, 6993 et 7000 de Genève-Cité. Le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie de l'Etat de Genève a délivré l'autorisation de construire en date du 26 juillet 2016. Elle fait aujourd'hui l'objet d'un recours.

Ce projet nécessite une modification de l'assiette de la servitude de passage au rez-de-chaussée, aux 1^{er} et 2^e étages dont la Ville de Genève est cobénéficiaire. Il a pour conséquence de modifier légèrement les circulations intérieures, tantôt au profit des propriétaires privés (augmentation des surfaces de vente), tantôt au service des circulations (augmentation des surfaces publiques). La modification de la servitude n'étant possible qu'avec l'accord de la Ville de Genève, des discussions ont eu lieu entre le CSF et la Ville tout au long du projet.

Dans ce cadre, le conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement a toujours insisté auprès des propriétaires pour que les relogements des locataires soient assurés, tant pendant les travaux qu'à l'issue de ces derniers.

La Ville est donc entrée en matière à condition que le principe des circulations piétonnes soit maintenu. Ainsi, le Conseil administratif a soumis au Conseil municipal une demande de modification de l'assiette de la servitude de passage public à pied au profit de la Ville de Genève.

En séance du 23 novembre 2016, le Conseil municipal a donné son accord pour modifier la servitude sur la base des plans du 19 octobre 2015 remis par les architectes, moyennant le versement d'une compensation financière d'un montant de 1 038 956 francs. Cette délibération du Conseil municipal a été approuvée

en date du 24 janvier 2017 par le Département présidentiel de la République et Canton de Genève.

En parallèle, M. Rémy Pagani a demandé au CSF, par courrier daté du 15 août 2016, de veiller à ce que tous les commerces exerçant leurs activités dans le Centre puissent trouver des conditions de relogement adéquates tant pendant la durée des travaux qu'à la fin de ceux-ci. Ce souhait a été réitéré lors de séances avec les porteurs du projet. Le Conseil administratif, tout comme le Conseil municipal, y seront particulièrement attentifs, car le maintien des commerces est très utile à l'animation et à la vie économique du centre-ville.

A ce jour, la plupart des commerces du centre ont trouvé des solutions de relogement satisfaisantes, selon ce qui a été rapporté par les propriétaires.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani